

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2013**

AFFAIRES GÉNÉRALES

DCM 2013/60 Affaires Générales : Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n° 2013/84 du 12 novembre 2013 Maison de la Solidarité - Mise à disposition gracieuse de salles à l'association « LES RESTOS DU CŒUR ».

Décision n° 2013/85 du 12 novembre 2013 Maison de la Solidarité - Mise à disposition gracieuse de salles à l'association « LA CROIX ROUGE FRANCAISE - Délégation locale de l'arrondissement de SAINT-OMER ».

Décision n° 2013/86 du 29 novembre 2013 Modification de la décision n° 2013/62 concernant la participation des familles au séjour « classe de neige 2014 ».

Décision n° 2013/87 du 06 décembre 2013 Attribution du marché de curage des réseaux d'eaux pluviales, du poste de pompage d'eaux pluviales et des ouvrages annexes.

Décision n° 2013/88 du 09 décembre 2013 Renouvellement du contrat de maintenance du progiciel « CIMETPRO » - Gestion du cimetière.

Décision n° 2013/89 du 10 décembre 2013 Attribution du marché de fournitures scolaires et administratives.

DCM 2013/61 Affaires Générales : Attribution du marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, de ventilation, de production d'ECS et de traitement d'eau de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

- **RETIENT** l'offre avec l'option « fourniture du P1 dans le cadre d'une offre dérégulée pour la fourniture de gaz » de l'opérateur économique DALKIA,
- **ATTRIBUE** le marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, de ventilation, de production d'ECS et de traitement d'eau de la collectivité à l'opérateur économique DALKIA dont l'offre de service peut être estimée à 552 000,20 € HT sur la période d'exécution du marché soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

SCOLAIRE

DCM 2013/62 Affaires Scolaires : Accompagnement financier aux étudiants - Revalorisation du montant de l'aide accordée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

- **FIXE** le montant de cet accompagnement financier à 115 € pour l'année scolaire 2013-2014.

Les crédits seront inscrits au prochain Budget Primitif de la Commune.

URBANISME

DCM 2013/63 Urbanisme : Incorporation de biens sans maître dans le domaine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

- **DÉCIDE d'EXERCER** ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code civil et de l'article L.1123-3 alinéa 4 du Code général de la propriété des personnes publiques en raison du défaut d'entretien des terrains en question qui occasionne des nuisances aux propriétaires riverains les plus proches,
- **DÉTERMINE** que la commune s'approprie ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur,

À cet effet, Monsieur le Maire :

- est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces terrains et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires,
- doit rendre compte de l'évolution de la procédure et des démarches entreprises aux plus proches réunions du Conseil municipal.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acquitter les frais d'enregistrement des actes notariés.

DCM 2013/64 Urbanisme : Avenant à la convention entre l'État et la Commune d'Ove-Plage - Mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les deux exemplaires de l'avenant et de l'arrêté de délégation de signature.